



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 14 mars 2023

**Dossier n° : AE 23.0115**

**Demandeur : ALBUISSON Dimitri**

**Date d'enregistrement de la demande : 13/02/23**

**Date limite de candidature : 12/05/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/06/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CEZENS	0,27	Indivision ORLIAC	Section G 46
GOURDIEGES	1,4	Indivision Orliac	Section A 98,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	12,94	Indivision Orliac	Section A 1,3,6,11,12,22,41,42,43,44,45, 154,155,163, 189,190,193,194,196,197,237,
SAINT-URCIZE	20,02	MOISSET Michel	Section E 22,24,27,
SAINT-URCIZE	34,2	RIEUTORD Jean	Section F 8,15,16,21,40,46,47,48,49,50, 53,54, 56,57,311,
SAINT-URCIZE	30,34	RIEUTORD Lucien	Section E 13,103,105, Section F 108,109,111, 112,113,134,135,141,142,148, 266,267,278, 279,285,287,288,290,297,302 ,304,305,
SAINT-URCIZE	107	Mairie de St-URCIZE	Section F 7,18,19,60,106,299,300,328,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière